NOTE D'INFORMATION

UPLINE TRESORERIE

Nature juridique FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16038 en date du 18/03/2016.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR, CASABLANCA représentée par Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de DIRECTEUR GENERAL, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

OUBER CHARAFE-EDDINE

JPLINE CAPITAL MANAGEMEN 37, Bd. Abdellatif Benkaddour CASABLANCA Tél: 022.95.49.60/022.95.49.61

Fax: 022.95.49.64

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

1-CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: UPLINE TRESORERIE

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000036006

Date et référence de l'agrément

: 04/12/2015, GP15072

Date de création

: 12/12/2001

Siège social

: 37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR, CASABLANCA

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 10,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: UPLINE GESTION représentée par Monsieur

Youssef CHARAFE-EDDINE.

Société de gestion

: UPLINE CAPITAL MANAGEMENT représentée par

Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE.

Etablissement dépositaire

: Banque Centrale Populaire

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL	MOHAMMED MAJID BENJELLOUN	05 22 99 71 71
MANAGEMENT		

Commissaire aux comptes

: SAAIDI & Associes représentée par Nawfal AMAR

II-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Monétaire

Sensibilité min

: 0 (exclu)

Sensibilité max

: 0.5 (inclus)

Indice de référence

: 100% Taux Moyen Pondéré Interbancaire tel que diffusé sur le site

de Bank Al Maghrib.

Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts un

placement à court terme rentable, liquide et sécurisant.

Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM "Monétaire". Dans cette optique, le FCP investira la totalité de son actif hors titres d'OPCVM Monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Les titres de créances dans lesquels l'actif du fonds sera investi, sont à 100% des titres émis ou garantis par l'État Marocain. Aussi, les créances représentatives des opérations de pension ont exclusivement comme sous-jacent des titres émis par l'État Marocain.

- Durée de placement recommandée : Inférieure à 3 mois
- Souscripteurs concernés : Institutionnels ainsi que toute personne physique ou morale.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 10/01/2002
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant..
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Établissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat: Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, chaque jour ouvré avant 10 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 3% HT des montants souscrits
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1,5 % HT des montants rachetés

Cas d'exonération :

Ils concernent les opérations de rachat/souscriptions devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte..

Frais de gestion :

2% HT au maximum. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1- Commissaire aux comptes	20 000,00 DHS HT	
2- Publication	20 000,00 DHS	
3- CDVM	0,025% HT	
4- Dépositaire	0,05% HT	
5- Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	4 000,00 DHS	
6- Maroclear (droit d'admission - commission trimestrielle)	0,0075% si actif inférieur à 100 millions MAD; 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions MAD; 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard MAD; 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard MAD.	
Prestation de l'Établissement de Gestion	Frais de Gestion - 1-2-3-4-5-6	
Prestation de l'Etablissement délégataire	95% * Prestation de l'Établissement de Gestion	